Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Des services de santé accessibles en fonction de vos besoins

Joliette, le 27 mars 2023 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière rappelle à la population quels sont les différents services accessibles sur son territoire pour des besoins de santé. Plusieurs services sont à la disposition des citoyens. Les solutions proposées sont disponibles afin de recevoir des conseils, des soins et des services adaptés à différents besoins de santé.

Pour les personnes qui n'ont pas de médecin de famille

- **Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)** - Pour avoir accès à un médecin de famille, vous devez être inscrit au GAMF. L'inscription est accessible en ligne au quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-acces-medecin-famille ou par téléphone au numéro suivant : 1 833 572-2063. Pour les personnes déjà inscrites, veuillez vous assurer que votre profil au GAMF est à jour en y modifiant tout changement à votre état de santé.
- **Guichet d'accès à la première ligne (GAP) -** Les personnes inscrites au GAMF, donc en attente d'un médecin de famille uniquement, qui ont des besoins de santé peuvent communiquer avec le GAP.

  Il suffit de composer le 811, option 3 pour accéder à ce service. L'infirmière pourra fournir des conseils spécifiques par téléphone, puis diriger l'appel au besoin vers la centrale de rendez-vous pour une consultation médicale. Les usagers peuvent ainsi être dirigés vers des professionnels de la santé, tels que des médecins de famille, des infirmières cliniciennes, des infirmières praticiennes spécialisées, des pharmaciens communautaires ou des travailleurs sociaux répartis dans la région. Depuis janvier, les usagers peuvent également être redirigés vers la nouvelle clinique d'infirmières spécialisées (IPS) de la région. En raison d'un volume d'appels élevé, nous sommes conscients qu'il peut y avoir un certain temps d'attente lors de votre appel.

Le GAP numérique

En complément de cette ligne téléphonique, il est aussi possible d'utiliser le GAP numérique. Cet outil d'évaluation vous permet d'évaluer le service de santé qui correspond à votre situation. Nous vous invitons à consulter l'information disponible en ligne à l'adresse suivante : gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca/fr. Vous pourrez découvrir comment obtenir un rendez-vous avec un professionnel de la santé ou trouver un service adapté à vos besoins.

Pour les parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans

Une ligne téléphonique prioritaire est établie via le service Info-Santé pour les enfants lanaudois âgés de 0 à 17 ans. Tous les parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans peuvent utiliser cette ligne téléphonique. Lors de l'appel, une infirmière évaluera d'abord la situation et l'état de l'enfant. Elle pourra ensuite fournir des conseils spécifiques, puis diriger l'appel au besoin vers la centrale de rendez-vous pour une consultation médicale. Vous pouvez accéder à cette ligne en tout temps via le **811 (option 1, puis option 2)**.

260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Pour les personnes ayant un médecin de famille

Les personnes qui ont un médecin de famille doivent communiquer avec leur médecin pour obtenir un rendez-vous. Si votre médecin n'est pas disponible et que vous êtes inscrit à un groupe de médecins de famille (GMF), vous pourrez prendre rendez-vous avec un autre médecin ou professionnel de la santé du GMF.

Votre médecin de famille est non disponible?

Il existe des options avec ou sans rendez-vous dans certaines cliniques médicales de la région. Vous pouvez consulter les différentes ressources disponibles en ligne pour déterminer les cliniques à proximité qui offrent des plages horaires sans rendez-vous, telles que le **Répertoire en ressources en santé et services sociaux** ou encore **Rendez-vous santé Québec**.

Si votre état de santé ou celui d'un proche nécessite des soins rapidement, rendez-vous à l'urgence la plus proche.

- 30 -

Source : Service des communications